

# Concours externe de recrutement d'assistants de service social au sein du ministère de l'Éducation Nationale - (session 2016) Rapport du jury

Le jury souhaite avant toute chose présenter ses remerciements à l'équipe de la Direction des Examens et Concours pour la qualité de son accueil et sa disponibilité à son égard mais également à l'égard des candidats.

## Cadre réglementaire

Conformément au **décret n°2012-1098 du 28 septembre 2012**, portant statut particulier du corps interministériel des assistants de service social des administrations de l'Etat, les assistants de service social sont recrutés par voie de concours.

Ces concours sont des concours sur titre. Ne peuvent se présenter à ces concours que les candidats qui remplissent les conditions prévues aux articles L411-1 à L411-6 du code de l'action sociale et des familles pour avoir droit au titre et pouvoir exercer l'activité d'assistant de service social.

Les candidats admis au concours sont nommés assistants de service social stagiaires et accomplissent un stage d'une durée d'un an.

**L'arrêté du 28 février 2013** fixe les modalités et la nature de l'épreuve du concours externe de recrutement d'assistant de service social au sein des administrations de l'Etat et notamment du ministère de l'éducation nationale.

Il s'agit d'une épreuve orale de 30 minutes consistant en **un entretien avec un jury**.

L'entretien débute par un **exposé** du candidat d'une durée de 10 minutes. L'exposé est (ensuite) suivi d'une **discussion avec le jury** qui s'engage à partir des éléments présentés par le candidat au cours de son exposé.

Pour conduire cet entretien le jury dispose également du dossier préalablement constitué par les candidats qui comporte :

- une copie des titres et diplômes
- un curriculum vitae impérativement limité à une page
- une note de 2 pages au plus décrivant les emplois que les candidats ont pu occuper, les stages qu'ils ont effectués et la nature des activités qu'ils ont réalisés et/ou auxquelles ils ont pris part.

Les candidats sont (bien entendu) invités à se reporter à ces textes dans le cadre de leur préparation au concours.

Ils peuvent également consulter le site internet du ministère de l'éducation nationale [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr) (rubrique « concours, emplois et carrières »/ « les métiers de l'éducation nationale »/ « assistant.e de service social ») ainsi que les nombreux ouvrages présentant le ministère de l'éducation nationale.

## **Chiffres clés de la session 2016 :**

Postes offerts au concours : 5

Nombre de candidats inscrits : 123

Nombre de candidats admis à concourir : 70 – 67 femmes et 3 hommes

Nombre de candidats présents : **49** (39,84 % des inscrits et 70% des candidats admis à concourir) – 46 femmes et 3 hommes

Répartition des notes :       notes < 10 : 11 (note la moins élevée = 02/20)  
  notes > ou = à 10 : 38 (note la plus élevée = 20/20)

Moyenne des notes obtenues par les candidats : 13,07/20

## **Statistiques des candidats admis :**

Le seuil d'admission des 5 candidats placés sur la liste principale des admis : 19/20

Répartition par sexe des 5 candidats admis : 5 femmes – / 0 hommes

Répartition par tranche d'âge :

| 18/25 | 26/30 | 31/35 | 36/40 | 41/45 | 46 + | Total |
|-------|-------|-------|-------|-------|------|-------|
| 1     | 1     | 2     | 1     | -     | -    | 5     |

## **Statistiques des candidats placés sur la liste complémentaire :**

Le seuil des 10 candidats placés sur la liste complémentaire : 15,50/20

Répartition par sexe des candidats : 9 femmes et 1 homme

## **Observations et recommandations du jury**

A l'occasion de la session 2016 du concours, le jury a une nouvelle fois rencontré un nombre suffisamment important d'excellents candidats pour garantir un recrutement d'une grande qualité. Le seuil d'admission, situé à 19/20, et celui de la liste complémentaire, situé à 15,5/20, en sont bien évidemment la preuve.

Toutefois, le jury constate que de trop nombreux candidats ne semblent pas avoir compris les attendus du concours ou ne pas s'être donnés les moyens de réussir l'épreuve. Certains candidats déçus par leur résultat ont également fait remonter leur incompréhension. Le jury souhaite donc apporter des précisions et des recommandations aux candidats souhaitant se présenter au concours externe de recrutement d'assistant de service social du ministère de l'éducation nationale.

Avant toute chose il convient de rappeler aux candidats qu'ils se présentent à une épreuve de concours : le nombre de postes à pourvoir étant limité, il s'agit non seulement de faire preuve de ses connaissances et compétences professionnelles mais également de se démarquer des autres candidats par sa motivation à intégrer une administration de l'Etat, son enthousiasme ou sa curiosité.

Cette exigence s'avère d'autant plus importante dans le cadre d'un concours sur titre. En effet tous les candidats étant titulaires d'un diplôme professionnel permettant l'entrée dans le métier d'assistant de service social, on peut penser qu'ils possèdent tous de solides connaissances et compétences professionnelles.

Le jury ne s'interdit bien évidemment pas de vérifier ces connaissances et ces compétences professionnelles. Toutefois, il lui appartient d'aller plus loin et, conformément aux textes en vigueur, d'apprécier également la motivation, les capacités de réflexion des candidats et leur aptitude à exercer leur profession au regard de l'environnement professionnel qui sera le leur, au sein des services sociaux de l'éducation nationale.

Les candidats doivent savoir mettre en valeur les compétences acquises lors de leur parcours et qui seront mobilisables dans l'exercice des missions des assistants de service social à l'éducation nationale.

Le jury constate que ces dimensions semblent avoir échappé à certains candidats. Il convient d'insister sur le fait que pas moins de 11 candidats, (soit plus de 22% des présents), ont obtenu une note inférieure à la moyenne et à ce titre éliminatoire.

**L'épreuve** orale, seule épreuve du concours **doit être solidement préparée en amont** de l'entretien. Cette préparation doit porter aussi bien sur la forme (présentation, qualité d'expression...) que sur le fond (réflexion, prise de recul sur les missions des AS...).

### **Exposé :**

Si la très grande majorité des candidats apporte une attention évidente à la présentation des pièces constituant le dossier fourni en amont de l'épreuve (documents dactylographiés, mise en page soignée, lisibilité, orthographe, syntaxe...), l'exposé oral ne semble pas toujours suffisamment préparé.

Le jury souhaite attirer l'attention des candidats sur les points suivants :

- gestion du temps :

A l'occasion de cet exposé, le jury apprécie les qualités de communication orale des candidats (leur capacité à s'exprimer correctement, à exposer clairement leurs idées), mais également leur capacité à gérer le temps dont ils disposent.

Faute d'une réelle préparation, certains candidats suspendent leur exposé après seulement 3 ou 4 minutes, ce qui les expose davantage à l'interrogation du jury avec les risques que cela comporte (le jury manquant d'éléments d'évaluation contextuels d'appréciation relatifs au contenu, à la qualité d'expression,...)

- la qualité d'expression orale :

Même si cela arrive rarement, il convient de noter que certains candidats s'expriment avec un vocabulaire très familier, peu conforme avec le niveau de langage que l'institution est en droit d'attendre de ses assistants de service social, ce qui interroge le jury sur leur capacité à se positionner en qualité de professionnel.

Il est demandé aux candidats d'adopter une attitude respectueuse vis à vis du jury, et un ton adapté à la situation de concours.

- La structuration de l'exposé :

Le jury est également très souvent témoin d'exposés peu structurés, de récits pas ou peu construits (absence d'une introduction, d'un développement et d'une conclusion).

Enfin, si l'exposé peut bien entendu s'inspirer des éléments écrits fournis au jury, il est trop souvent l'occasion d'une simple relecture de ces éléments, sans aucun travail de reformulation, sans mise en perspective. Il s'agit trop souvent d'un état descriptif, d'une énumération d'actes (j'ai fait ...), de dates, sans aucune analyse.

Les candidats qui ont le mieux réussi sont ceux qui ont su, *bien entendu au travers de leur expérience professionnelle et des connaissances qu'ils ont acquises pendant leurs études*, prendre du recul et analyser leurs pratiques. Ils ont su valoriser leur expérience notamment au travers de l'identification des compétences qu'ils ont acquises. Ils ont également su montrer leur motivation et la cohérence de leur démarche professionnelle, ce qui les a distingué des autres candidats.

Certains candidats n'ont pas su valoriser leur expérience professionnelle pourtant très riche alors que des candidats très récemment diplômés ont su faire preuve dès l'étape de l'exposé de leur capacité de réflexion, d'une réelle motivation et de leur capacité à se projeter dans l'institution.

Le jury souhaite donc rappeler que l'ancienneté du titre ne préjuge pas de la réussite au concours.

### **Discussion avec le jury :**

A l'issue de l'exposé les candidats doivent être vigilants à toutes les sollicitations du jury avec qui ils dialoguent. Le jury teste leur aptitude à entendre la contradiction, à l'analyser ou à la critiquer. Il met à l'épreuve la capacité de réaction des candidats qui doivent savoir être réactif pour réagir au dialogue proposé.

A l'occasion de la session 2016 du concours, les candidats ont une nouvelle fois été soumis à 4 types d'interrogation :

- des demandes de précisions relatives à leur profil et à leur parcours ;
- des questions relatives à leur motivation ;
- des questions relatives à leur connaissance de l'environnement de travail d'un assistant de service social du ministère de l'éducation ;
- des mises en situation.

Les candidats qui ont le mieux réussi étaient, une nouvelle fois, ceux qui s'étaient le mieux préparés à l'épreuve et qui ont pu ainsi alimenter les échanges avec le jury par leur niveau d'implication et de réactivité.

Le jury souhaite tout particulièrement attirer l'attention des candidats sur le fait qu'une expérience au sein du ministère de l'éducation nationale, si elle représente un atout indéniable pour un candidat, n'est pas en elle-même suffisante pour s'assurer de la réussite au concours.

Les questions relatives à l'environnement de travail et les mises en situation appellent notamment des précisions particulières :

## **Connaissance du futur environnement de travail :**

Il convient d'insister sur l'importance que revêt pour un candidat la connaissance de son futur environnement de travail. Or, le jury a trop souvent constaté que les candidats avaient des connaissances très limitées de l'administration et de la fonction publique en générale (statut des fonctionnaires ...). Il en était parfois de même du système éducatif. Ce qui est regrettable.

Le système éducatif français est complexe. Il ne s'agit donc pas d'exiger des candidats une connaissance parfaite de l'ensemble des acteurs, des dispositifs et des services qui le composent.

Toutefois, les candidats retenus dans le cadre du concours doivent être immédiatement opérationnels et il est normal d'attendre d'eux qu'ils connaissent leur futur statut et qu'ils sachent contextualiser leur future intervention au sein de l'institution.

De manière générale, le jury a apprécié et a valorisé les candidats qui ont été capables de faire référence aux textes réglementaires dans le cadre de la discussion.

Le jury s'est notamment étonné que quelques candidats ne puissent pas identifier spontanément les 3 secteurs d'intervention dans lesquels un assistant de service social du ministère de l'éducation nationale est susceptible d'intervenir et qu'ils se limitent au service social en faveur des élèves.

De manière générale, de nombreux candidats ont fait preuve de connaissances superficielles en ce qui concerne le système et de son organisation (les compétences respectives des services rectoraux et des DSDEN, le fonctionnement des EPLE, le rôle hiérarchique des différents acteurs sont bien souvent méconnus). De la même façon, les grands sujets de l'actualité ministérielle leur sont souvent inconnus.

Certains candidats expérimentés qui interviennent au sein d'un établissement ou d'une école, ne semblent pas avoir su faire preuve d'une curiosité suffisante pour appréhender leur environnement professionnel dans sa globalité (lorsque le jury interroge sur le rôle du conseil d'administration d'un EPLE, et que le candidat répond qu'il n'a pas assisté à cette instance à l'occasion de son contrat au sein du service social en faveur des élèves par exemple, cela n'est pas acceptable).

**Mises en situation :** L'interrogation consistant à proposer une situation professionnelle puisée concrètement dans le quotidien d'un assistant de service social à l'éducation nationale est particulièrement intéressant pour le jury qui peut ainsi évaluer non seulement les connaissances des candidats mais également les compétences qu'ils ont su développer et notamment leur capacité d'analyse, leur réactivité, leur capacité à se projeter professionnellement dans le respect des règles de leur déontologie professionnelle.

Cette fois encore, certains candidats ont parfaitement su convaincre le jury par la qualité de leur réflexion et leur bon sens.

A l'occasion des cas pratiques proposés trop de candidats ont été dans l'incapacité de se projeter professionnellement dans des situations concrètes auxquelles ils n'avaient pas pour le moment été confronté dans le cadre de leur expérience (stages, contrats ..).

Pour ces candidats, les cas pratiques ont permis de mettre en évidence un déficit de posture professionnelle, la pauvreté des apports conceptuels et intellectuels de leur démarche mais également la faiblesse de leur maîtrise du cadre légal de l'intervention des ASS.

Le jury tient enfin à préciser que les meilleurs candidats ont également su mettre en évidence leurs compétences relationnelles, compétences bien entendu nécessaires et primordiales pour assurer efficacement les missions d'assistant de service social. Ils ont été capables de convaincre le jury de leur capacité à travailler en équipe au sein d'une administration de l'Etat, à communiquer et à assurer le lien entre les nombreux acteurs du système éducatif.

La présidente du jury

  
Laurence Inisan